



1206752601

DATE DEPOT :	2012-07-19
NUMERO DE DEPOT :	2012R067439
N° GESTION :	2011B26260
N° SIREN :	538732165
DENOMINATION :	INGIMA PARIS
ADRESSE :	17 rue de la Banque 75002 Paris
DATE D'ACTE :	2012/06/01
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

COPIE CONFORME

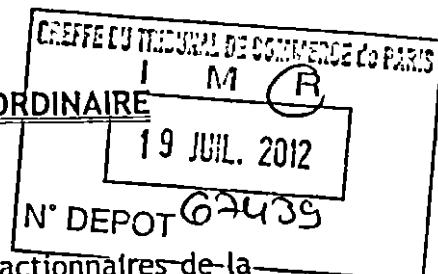
INGIMA PARIS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 100.000 €
SIEGE SOCIAL : 59 RUE DES PETITS CHAMPS - 75001 PARIS
R.C.S : PARIS B 538 732 165
SIRET : 538 732 165 000 13
APE : 7112 B

PA 1-6-12
TB-NT

MB 26260

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 01/06/2012



L'an deux mil douze et le premier juin à dix-neuf heures, les actionnaires de la Société par Actions Simplifiée portant la dénomination "INGIMA PARIS" au capital de 100.000 € divisé en 100.000 actions nominatives de 1 € chacune se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société, sur convocation faite par la Présidence suivant lettres adressées à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence, à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires, qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Johan GUEDJ. Monsieur Christian GUENERAT-TUFAL, représentant la société INGIMA PARTICIPATIONS SA, et Monsieur Jean-Christophe CONTICELLO sont appelés comme scrutateurs. Madame Vanessa GOURAND-BENAYOUN est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents ou représentés ou ayant adressé, dans le délai prescrit, des formulaires de vote par correspondance, possèdent plus des trois quarts des actions composant le capital social.

Monsieur Jacques PARENT, représentant la Société de Commissariat aux Comptes ACCOMPLYS SARL, Commissaire aux comptes de la société, convoqué suivant les formes légales, est absent et excusé.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement. Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les lettres de convocation
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Monsieur le Président déclare alors la discussion ouverte.

JG
JCL
en
VG

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

- 1- Transfert du siège social de la société
- 2- Modification corrélative de l'article 4 des statuts
- 3- Pouvoirs pour effectuer les formalités légales correspondantes

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de transférer le siège social, et ce à compter du 4 juin 2012, du 59 rue des Petits Champs à PARIS (75001) au 17 rue de la Banque à PARIS (75002).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide en conséquence de modifier en conséquence l'article 4 des statuts qui est alors rédigé de la façon suivante :

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé :

17 rue de la Banque - 75002 PARIS

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'un original ou d'une copie de la présente délibération pour effectuer les formalités légales correspondantes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

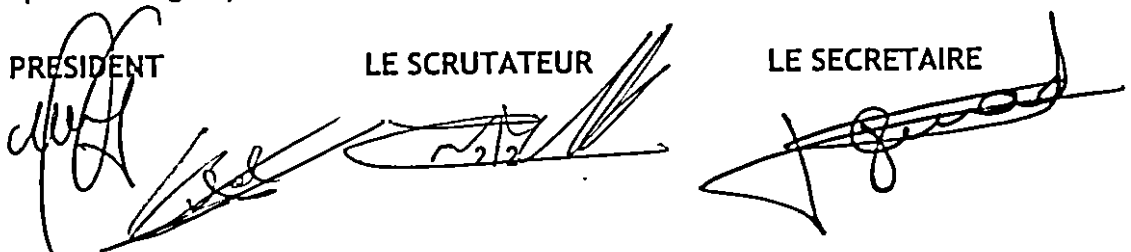
Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

Est annexée aux présentes, après avoir été certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, la feuille de présence signée par chacun des actionnaires ayant assisté à la réunion. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture faite.

LE PRESIDENT

LE SCRUTATEUR

LE SECRETAIRE

The block contains three handwritten signatures corresponding to the roles listed above. The first signature is for the President, the second for the Scrutator, and the third for the Secretary. The signatures are written in black ink and are somewhat stylized.